



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction mobilité, emplois, carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/SRH/SDMEC/2014-337

30/04/2014

Date de mise en application : 29/04/2014

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature - 1 poste dans le 2ème cercle

Plusieurs postes sont offerts à la mobilité dite du «2ème cercle» ; les fiches correspondantes mentionnant les personnes à contacter sont jointes en annexe à la présente note.

Pour toute information complémentaire, il est possible de prendre contact auprès de Madame Isabelle FABREGUE (assistante à la sous-direction Mobilité, Emplois, Carrières) - téléphone : 01.49.55.53.65 - mail : isabelle.fabregue@agriculture.gouv.fr.

Parc National du Mercantour :

1 poste de Directeur/Directrice adjoint(e) – (catégorie A+) à NICE

L'adjoint au sous-directeur mobilité, emplois et carrières

Patrice CHAZAL

Directeur-adjoint/ Directrice adjointe

Poste à temps plein de catégorie A+, ouvert en priorité aux fonctionnaires des différentes fonctions publiques.

Il est basé à Nice et placé sous l'autorité directe du Directeur.

Il est à pourvoir à compter du 1er septembre 2014.

La date de clôture des candidatures est fixée au 20 juin 2014.

1. CADRE GÉNÉRAL DU POSTE

Le parc national du Mercantour (PNM) est géré par un établissement public à caractère administratif (EPA) placé sous tutelle du ministère chargé de l'environnement. Cet établissement compte environ 80 agents permanents répartis entre le siège (45%) et le territoire du Parc (55%) actuellement distribué en 7 secteurs et dont l'organisation va évoluer prochainement vers 5 services territoriaux (ST). Le parc compte une partie en cœur et une partie en aire d'adhésion, sur 28 communes réparties entre le département des Alpes-Maritimes et celui des Alpes-de-Haute-Provence. Parmi celles-ci, 21 ont adhéré en 2013 à la charte du parc approuvée fin 2012. Le PNM est jumelé avec le Parco Naturale Alpi Marittime, avec lequel a été créé en 2013 un Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Les grands enjeux actuels pour l'établissement — sur lesquels le titulaire du poste s'investira en priorité — sont de mettre en œuvre la charte du parc et de consolider ses partenariats, de poursuivre son évolution interne en déployant l'organisation cible approuvée par le conseil d'administration et en renforçant les mutualisations interparcs, de renforcer sa coopération transfrontalière avec notamment le projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO et de diversifier ses ressources financières.

Le budget annuel est de l'ordre de 6,5 millions d'euros en fonctionnement et investissement (subventions du Ministère chargé de l'environnement). Au dernier trimestre 2014, dans le cadre d'une évolution de l'organisation de l'établissement, transformant notamment et de manière progressive les secteurs en services territoriaux, le comité de direction sera composé d'un directeur, d'un directeur adjoint ou directrice adjointe, d'une déléguée du Directeur à Digne (jusque fin 2015), de trois chefs de service (Connaissance et gestion du patrimoine, Sensibilisation et valorisation du territoire et Secrétariat Général), du chef de la cellule Systèmes d'information et des chefs des services territoriaux qui auront été créés (a minima ST Ubaye-Verdon).

La direction compte également en son sein une cellule Stratégie territoriale chargée du pilotage de la charte, de la coordination de la police administrative et judiciaire et de l'ingénierie financière. Deux chargées de mission dédiées sont rattachées à cette cellule.

La direction s'appuie enfin sur deux assistantes, qui accompagnent aussi les activités de la cellule stratégie territoriale.

Rattachement : Direction

Encadré par : Directeur

Appui : Assistantes de la direction, encadrement des agents de la cellule stratégie territoriale

Principaux interlocuteurs internes : comité de direction, chefs secteurs/ST et adjoints, cellule stratégie territoriale, représentants du personnel dans les instances de dialogue social.

Principaux interlocuteurs externes : membres des instances du Parc (Conseil d'administration, en particulier Président, Conseil scientifique, Conseil économique, social et culturel), maires des communes du parc, services de l'État et des collectivités, organismes gestionnaires d'espaces naturels, socio-professionnels, Parquets de Nice et de Digne, direction du Parco Naturale Alpi Marittime, associations de protection de la nature, organismes scientifiques, média.

2. MISSIONS

Nommé par arrêté du ministre chargé de l'environnement, le directeur-adjoint/ la directrice adjointe assiste le directeur dans l'ensemble de ses missions, internes et externes. Il/ elle le supplée en cas d'absence et assure son intérim en cas de vacance de poste.

Sous l'autorité du directeur, et en complémentarité avec lui, le directeur-adjoint/ la directrice adjointe a pour mission de définir les objectifs stratégiques et la politique de l'établissement, de traduire les orientations en plans d'action. Il/ elle constitue avec le directeur un binôme interchangeable pour la direction de l'établissement.

Les missions de ce binôme consistent à mobiliser, organiser et coordonner tous les moyens nécessaires pour mettre en œuvre cette politique et veiller à la bonne réalisation des actions et à leur évaluation. Il intervient sous la responsabilité des instances délibératives et décisionnelles et en accord avec les textes réglementant l'activité du PNM. Il a un rôle important de représentation.

Avec le directeur, le directeur adjoint / la directrice adjointe anime le comité de direction de l'établissement. Il/elle assure pour partie le pilotage de la cellule stratégie territoriale selon une répartition convenue avec le directeur.

1/ Action stratégique et de programmation

Le directeur adjoint / la directrice adjointe, conjointement avec le directeur :

- en liaison avec le Président, coordonne la mise en œuvre de la charte, notamment à travers la définition et l'exécution des conventions d'application et des contrats de partenariats
- anticipe et planifie les actions du Parc avec les chefs de service et de services territoriaux
- prépare puis négocie le contrat d'objectifs avec la tutelle et assure sa mise en œuvre puis son évaluation
- rend compte de l'activité du Parc (rapports d'activité...)
- fait partager les objectifs du Parc en interne et en externe auprès des partenaires du Parc
- conduit une réflexion prospective sur l'évolution du Parc du Mercantour comme dans le cadre des échanges inter-parcs
- prépare et édicte les actes juridiques dérivés du décret n°2009-486 ou de la charte
- assure la représentation de l'établissement au sein de ses instances consultatives, notamment CS et CESC.

Plus spécifiquement, le directeur adjoint / la directrice adjointe :

- définit et anime la politique pénale de l'établissement, en concertation avec les Parquets et dans le cadre des Missions inter-service de l'eau et de la nature (MISEN)
- développe et promeut l'usage des outils identifiés lors de la démarche d'organisation cible (réservation de moyens, fonctionnement en mode projets, feuilles de route par service sur 2 années glissantes...).

2/ Gestion du fonctionnement de l'établissement

Le directeur adjoint / la directrice adjointe, conjointement avec le directeur :

- assure le secrétariat exécutif du Conseil d'administration
- coordonne et contrôle l'activité technique, administrative, budgétaire et financière du Parc
- organise et améliore si besoin le fonctionnement de l'établissement et notamment ses moyens humains dans le cadre de la mise en œuvre progressive de l'organisation cible.

3/ Management des équipes

Le directeur adjoint / la directrice adjointe, conjointement avec le directeur :

- conduit les réunions du comité de direction
- anime l'équipe, notamment au travers des chefs de services et de services territoriaux
- encadre les agents de la cellule stratégie territoriale, suit les activités et les budgets dédiés de la cellule
- effectue les recrutements en lien avec les chefs de services concernés
- organise et coordonne le dialogue social au sein de l'établissement, préside les instances de dialogue social
- évalue et oriente les agents placés sous son autorité.

4/ Relations avec les partenaires de l'établissement

Le directeur adjoint / la directrice adjointe, conjointement avec le directeur :

- gère les relations avec les partenaires institutionnels et politiques du Parc (élus, préfets et sous-préfets, services de l'Etat, tutelle ministérielle....)
- est le garant d'échanges réguliers entre les agents de l'établissement et les partenaires
- représente le Parc dans les institutions techniques
- organise les relations internationales de l'établissement, notamment au sein du réseau alpin, avec la Principauté de Monaco et le Parco Naturale Alpi Marittime, en relation avec le Président
- organise la politique de communication, en relation avec le Président
- gère les relations avec Parcs nationaux de France (PNF) et participe au collège des directeurs de parcs nationaux.

Plus spécifiquement, le directeur adjoint / la directrice adjointe représente le Parc au sein des Missions inter-service de l'eau et de la nature des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes, et assure le lien avec les Parquets de Digne et de Nice.

Il / elle s'implique dans les groupes de travail animés par Parcs Nationaux de France et anime la mise en œuvre et le contrôle des services communs entre parcs nationaux.

3. COMPETENCES REQUISES

3.1 Connaissances techniques :

- connaissance des logiques de fonctionnement des différents services de l'Etat et de l'articulation entre les domaines de compétence de l'Etat et des collectivités ;
- connaissances et expérience en sciences de l'écologie et de la nature, gestion des espaces naturels, aménagement du territoire, développement local ;
- connaissance du droit de l'environnement, si possible de la réglementation des parcs nationaux ;
- connaissances et expérience en gestion d'équipes administratives et techniques ;
- connaissances et expérience en montage et suivi de projets simples ou complexes (aspects méthodologiques et financiers) ;
- pratique de l'anglais et si possible notions d'italien.

3.2 Savoir-faire :

- maîtriser les techniques de management
- aptitudes à la concertation et à la prise de décision
- savoir arbitrer, prendre du recul

- faire preuve d'une forte motivation, de capacité d'adaptation et d'une grande disponibilité
- expérience du travail en réseau
- maîtriser les délais
- savoir rendre compte
- savoir définir des procédures et garantir leur suivi rigoureux
- posséder des qualités rédactionnelles et de synthèse
- savoir communiquer en public, animer des réunions
- maîtriser les logiciels bureautiques classiques (open office)
- être titulaire du permis de conduire B
- goût pour la montagne.

4. MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Le dossier de candidature, comprenant une lettre de motivation et un curriculum vitae détaillé, fera apparaître la compétence et l'expérience du candidat dans les domaines d'activités visés, sa date de disponibilité ainsi que son statut et sa rémunération actuelle (indice).

Les dossiers de candidature seront adressés par voie postale avant le 20 juin 2014. Les candidats présélectionnés sur dossier seront conviés à présenter leur candidature devant un jury de recrutement organisé au siège du Parc national du Mercantour durant le mois de juillet 2014.

Les candidatures sont à adresser à :

Monsieur Alain BRANDEIS
Directeur du Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie
BP 1316
06006 Nice Cedex 1

Renseignements et informations complémentaires :

Monsieur Alain BRANDEIS
Directeur du Parc national du Mercantour
Tel : 04 93 16 78 81
e-mail : alain.brandeis@mercantour-parcnational.fr